

Les femmes à la IVme Assemblée plénière de la Société des Nations : (suite et fin)

Autor(en): **Gueybaud, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **11 (1923)**

Heft 177

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-257905>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

forces de l'Etat ont non seulement le droit, mais aussi le devoir de la collaboration.

Et maintenant, tout est arrêté, et les femmes attendent sous l'orme la réalisation de la promesse de M. Mussolini, qui aurait pourtant pu, de notre point de vue, laisser finir la discussion à la Chambre avant de procéder à la suspension et à la dissolution de celle-ci.

En Angleterre, en revanche, cela marche très-fort. Non seulement par les détails rétrospectifs qui nous sont parvenus sur les élections du 6 décembre, la participation des femmes, la campagne des candidates, mais aussi par les perspectives qu'ouvrent à quelques-unes de celles-ci l'avènement possible d'un cabinet travailliste. Le bruit a couru en effet que M. Ramsay Mac Donald, si il est appelé à former le ministère, réserverait quelques portefeuilles à des femmes : on a parlé de Miss Jewson à l'instruction publique, de Miss Lawrence à l'hygiène... Une femme ministre en Angleterre ! Qui aurait osé le rêver seulement, il y a dix ans ! et que tous ceux qui se souviennent de l'état d'esprit anglo-saxon à l'égard du féminisme à la fin de l'année 1913 viennent témoigner ici de quelles enjambées a depuis lors marché l'Idée...
E. Gd.

Les femmes à la IV^{me} Assemblée plénière de la Société des Nations

(Suite et fin)¹

Une autre forme de la traite dont avait à s'occuper la V^{me} Commission était, si l'on peut s'exprimer ainsi, la traite politique, soit les déportations de femmes et d'enfants dans la Proche-Orient. On sait que la S. d. N. a nommé une Commission pour la protection de ces malheureux, et que deux femmes, Miss Emma Cushman (Etats-Unis) et M^{lle} Karen Jeppe (Danemark), accomplissent, l'une à Constantinople, l'autre à Alep, un travail magnifique de dévouement. M^{lle} Jeppe présenta un rapport verbal à la V^{me} Commission, qui décida de demander à l'Assemblée un crédit équivalent à celui de l'année précédente pour continuer cette œuvre. Malheureusement, le vent des économies souffle aussi sur la S. d. N., et malgré le plaidoyer de M^{lle} Forchammer, nommée rapporteur de la Commission sur cet objet, la Commission des Finances ayant proposé de ramener de 135.000 à 75.000 fr. les subventions annuelles, on ne put arriver à faire droit à ce vœu. C'est aussi la même nécessité de réaliser à tout prix les économies instamment réclamées par plusieurs Etats qui décida l'Assemblée, malgré le vote unanime de la V^{me} Commission, et malgré l'intervention de plusieurs orateurs, notamment de Dame Lyttelton, de ne plus attribuer au Haut Commissariat du Dr Nansen, pour son œuvre parmi les réfugiés, que 153.000 francs-or, au lieu de 350.000 qu'il demandait. Et pourtant combien moins cher que leur budget militaire ou leurs frais de mobilisation revient à ces Etats leur quote-part à la Société des Nations !

Pour en finir avec les questions de moralité, dont cette parenthèse nous a momentanément écartés, relevons encore que la Conférence internationale pour la répression de la circulation des publications obscènes, dont l'Assemblée de 1922 avait décidé la réunion sur la demande de la déléguée suppléante anglaise, Mrs. Coombe Tennant, a tenu ses séances simultanément à celles de l'Assemblée. Cette Conférence a abouti à l'élaboration d'une Convention internationale, signée séance tenante par 22 Etats, dont la Suisse, et dont voici les dispositions essentielles : est puni le fait de fabriquer, de détenir, d'importer, de transporter, d'exporter, de vendre ou d'acheter, d'exposer publiquement, de mettre en location, d'annoncer par un moyen quelconque, des écrits, des imprimés, dessins, gravures, images, affiches, emblèmes, photographies, films, ou autres objets

obscènes. Les parties contractantes s'engagent à prendre dans leur législation respective les mesures nécessaires à cet égard, comme à prévoir les perquisitions utiles et la confiscation ou la destruction des objets visés. La Convention entrera en vigueur sitôt les deux premières ratifications enregistrées.

Ce serait parfait — si le terme *obscène* n'était à notre avis beaucoup trop élastique pour que la Convention puisse être efficace. En anglais assurément, le mot « obscene » a une signification beaucoup plus précise que sa traduction française ; car jusqu'à quelle limite de dévergondage et de saleté devra aller telle publication, telle affiche, pour être jugée obscène par ceux qui seront responsables de l'application des sanctions ? Hélas !...

* * *

Et maintenant, la grosse affaire de la Convention de l'Opium.

On sait la situation. Une Conférence internationale réunie à La Haye en 1912 avait élaboré une Convention établissant le contrôle de la production, de la distribution, de l'importation et de l'exportation de l'opium brut, la suppression graduelle de l'opium préparé, et la limitation de la vente aux usages médicaux de l'opium médicinal, de la morphine, de la cocaïne, limitation établie par le contrôle de la fabrication, par des autorisations de vente, et des certificats d'importation. La Suisse, sollicitée de signer cette Convention, refusa net, en compagnie de la Turquie et de la Perse, donnant la raison — peut-être valable à cette époque où la morphinomanie et surtout la cocaïnomanie étaient moins développées qu'actuellement, et la production moins forte — que cette question ne la concernait pas. Sur de pressantes instances, le gouvernement fédéral finit par signer la Convention, mais ne la fit pas ratifier par les Chambres, lui enlevant par conséquent toute valeur d'application en Suisse. Puis vint la guerre, qui plaça d'autres questions au premier plan ; vint le Pacte de la S. d. N., qui, à son article 23, confia à la S. d. N. le contrôle des accords conclus pour lutter contre les stupéfiants ; vint la création de la Commission de l'Opium qui, loin de laisser cette affaire sommeiller dans les chancelleries, poussa activement à la roue, demandant instamment en particulier la ratification de la Convention par tous les Etats, l'abstention d'un seul faussant tout le mécanisme protecteur de la santé publique. Et vint aussi le grand essor de l'industrie chimique suisse en raison de la diminution de la production en Allemagne, et vint surtout la mauvaise volonté, de plus en plus obstinée, de Berne à ratifier la Convention. Pourquoi ? la réponse est, hélas ! facile à trouver...

L'an dernier, cependant, devant de pressantes instances, M. Ador avait déclaré à l'Assemblée plénière de la S. d. N. qu'un projet de ratification serait déposé au Parlement avant la fin de l'année 1922. Or, ce projet, malgré des interpellations au Conseil National, malgré une campagne de presse, répondant, il faut le dire, à une autre campagne de presse infiniment habile, ce projet, nous l'attendons encore. Il ne faut donc pas s'étonner si nous, Suisses, n'avons pas fait très bonne figure à la V^{me} Commission, où fut examinée la situation actuelle de la Convention de l'opium. Une partie de notre presse a fait grand état de l'attaque brusquée dirigée par Dame Lyttelton, non pas contre M. Ador personnellement, mais contre l'attitude déplorable du pays dont il était le représentant à la Commission. « M^{me} Lyttelton, de la délégation britannique, et M. Graham (Canada) se sont livrés à cette occasion à des attaques graves contre la Suisse, écrivait un quotidien romand. Notre pays serait une sorte d'entrepôt de drogues nuisibles d'où elles seraient expédiées dans le reste du monde... » Hélas ! l'auteur de cet article ne pourrait que trop bien remplacer les temps conditionnels de ses verbes par de tristes affirmatifs. — Et en séance plénière, nous fûmes fustigés à nouveau par le rapport de M^{lle} Bonnevie, désignant ouvertement les deux pays dont la ratification est urgente pour l'application de la Convention : la Suisse et la Perse ; la Suisse pour sa production industrielle, la Perse pour sa production agricole. Evidemment tout ceci n'est pas très réjouissant pour notre honneur national ; aussi n'a-t-il pas manqué de gens pour tomber à bras raccourcis sur ces deux femmes, qui ont osé signaler l'attitude déplorable de notre gouvernement, et pour profiter de l'occasion pour dire du

¹ Voir le *Mouvement Féministe* du 14 décembre 1923.

mal des femmes déléguées. Nous estimons au contraire que nous devons leur être très reconnaissants de leur courage et de leur loyauté: les vrais amis ne sont pas ceux qui cèlent la vérité, et il appartenait à des femmes tout spécialement de dénoncer, et les dangers de ce nouveau fléau, et la timidité à le combattre apportée par le pays qui pourtant, autrefois, aimait à s'intituler « le laboratoire social de l'Europe... » Si, comme on l'a assuré ensuite, M. Motta est rentré à Berne passablement impressionné par tout ce qu'il avait entendu à ce sujet, et si le Conseil fédéral semble se décider enfin à faire honneur à notre réputation, les déléguées de Norvège et de Grande-Bretagne y seront certainement pour quelque chose — à défaut des femmes suisses, dont la voix n'est pas entendue aux Chambres fédérales.

* * *

Il y aurait encore bien des choses intéressantes à dire sur le travail accompli par la V^{me} Commission, quant à la coopération intellectuelle notamment, et aux suggestions faites à ce sujet par M^{me} Bugge-Wicksell, M^{lle} Vacaresco, Dame Lyttelton, cette dernière demandant que les Etats membres de la S. d. N. prennent les mesures nécessaires pour introduire chez eux un enseignement à la jeunesse et à l'enfance relatif à l'existence et aux buts de la Société; bien des choses intéressantes aussi à ajouter sur les débats auxquels nous avons déjà fait allusion, concernant soit à la V^{me} Commission l'œuvre du Dr Nansen, soit à la II^{me} les organisations internationales d'hygiène, soit encore, à l'Assemblée même, la question de l'esclavage qui sévit dans certaines contrées, et auxquelles on espère que l'admission de l'Ethiopie dans la S. d. N. portera un coup décisif (on se souvient que le Congrès de Rome de l'Alliance internationale pour le Suffrage féminin avait voté une résolution à cet effet, qui fut remise à chaque délégué à l'Assemblée, avec prière aux femmes déléguées de la recommander spécialement à leurs collègues)... mais la place dont nous disposons nous limite aux aperçus qui précèdent.

Nous craignons d'ailleurs qu'ils ne désappointent certains de nos lecteurs. « Comment, diront-ils, les femmes à la S. d. N. se sont cantonnées dans des questions humanitaires et sociales, intéressantes soit, mais d'importance minime à côté des problèmes qu'on agitait? Elles n'ont rien dit, elles n'ont pas pris position dans les affaires politiques, où elles auraient pu montrer de la sorte de quoi sont capables les femmes investies de charges de cet ordre? Le conflit qui a pesé si lourdement sur l'atmosphère de cette dernière Assemblée, elles n'ont rien fait pour en écarter le spectre? Alors, si, comme on l'affirme, les femmes ont plus que les hommes l'horreur des guerres, à quoi bon en déléguer à Genève, si elles ne manifes-

tent pas plus d'activité pacifiste que les hommes, quand l'occasion s'en présentait unique?... »

Il y aurait beaucoup à répondre à cette critique. Bornons-nous à citer le fragment suivant, dû à la plume de la déléguée australienne, Miss Jessie Webb, et qui réfute à notre avis cette objection:

« Pour moi, le spectacle de cinquante nations discutant ensemble des questions humanitaires intéressant le monde entier m'a paru chose merveilleuse, infiniment délicate, et digne de tous les efforts pour être maintenue. Car là en tous cas se trouve tracée la voie de cette coopération internationale, qui, nous l'espérons, supprimera les guerres... Les rapports de la Ligue avec les gouvernements prouvent que là où existe la bonne volonté entre les nations, la Ligue peut mettre toute la machine en mouvement au profit de réformes utiles. Or, la bonne volonté entre les nations existe, de la Perse au Chili et de la Lettonie au Siam... Je sais bien qu'il est difficile de dire où finit l'action humanitaire et où commence l'action politique; mais dans tous les cas si nombreux où l'action de la Ligue est purement humanitaire, les nations montrent une pleine bonne volonté à laisser organiser, coordonner, diriger leurs efforts par la Ligue, ce qui permet d'espérer beaucoup dans le domaine politique. Eh! bien, c'est par une constante coopération en beaucoup de points que les nations peuvent apprendre à coopérer en tout. »

N'est-ce pas là une conclusion à méditer?

J. GUEYBAUD.

A NOS LECTEURS. — A la suite d'une erreur au tirage, le dernier numéro du Mouvement (14 décembre) a été complètement épuisé. Pouvez-vous, comme d'autres fois déjà, prier ceux de nos lecteurs qui ne gardent pas la collection complète de notre journal, ou qui ne le font pas circuler, de bien vouloir nous retourner ce numéro, soit pour constituer notre petite réserve indispensable, soit pour que nous l'envoyons à ceux qui nous le demandent spécialement? Nous les en remercions d'avance.

De-ci, De-là...

Félicitations.

Nos lecteurs tiendront certainement à joindre leurs félicitations à celles que nous adressons ici à notre collaborateur. M. le prof. de Maday, membre du Comité de l'Union Féministe pour le Suffrage de Neuchâtel, pour sa récente nomination de bibliothécaire en chef au Bureau International du Travail. Peu de personnes sont, en

Les femmes et les livres

Chez les Lapons

Un roman de mœurs bien conduit, où l'auteur ne s'attarde pas trop aux détails de son tableau, où il ne vise pas avant tout à faire de la couleur locale, mais où les conditions extérieures dans lesquelles se déroule le récit expliquent le cours que prennent les événements, où l'action résulte tout naturellement du cadre qui l'accompagne, à tel point qu'elle en devient inséparable: voilà peut-être, d'entre tous les genres de romans, celui auquel vont le plus grand nombre de suffrages. Et cela se comprend. L'auteur, s'il choisit pour le décrire un milieu qui ne soit pas le nôtre, s'il nous transporte dans un pays lointain et nous met en contact avec une civilisation différente de la nôtre, s'il réussit à nous faire voir en esprit des terres à nous inconnues et à nous faire sentir une mentalité encore ignorée — faisant appel ainsi à la fois à notre imagination visuelle et à notre imagination sensitive — renouvelle et enrichit notre vie intérieure. Il nous ravit momentanément hors de nous-même: nous gardons de cette randonnée un goût de voyages lointains, un souvenir d'aventures.

Tel est bien le plaisir que procurent *Les Nuits de Fer*

d'Yvonne Schultz¹. J'ignore malheureusement qui est Yvonne Schultz, et n'ai pas lu son premier roman *Dæinn*; mais *Les Nuits de Fer* suffisent à placer leur auteur en bon rang parmi les romanciers de notre époque. Voilà un de ces ouvrages qu'on aimerait voir couronné par l'une de ces assemblées littéraires dont le verdict est fait souvent pour étonner le public non prévenu par des sympathies politiques ou de chapelle littéraire.

En sous-titre: *Roman Lapon*. C'est, en effet, parmi les Lapons qu'Yvonne Schultz nous emmène, dans un pays de neige et de glace, où, pendant des mois, la nuit s'étend implacable, sur la terre, la serrant dans l'étau des grands froids: vision lugubre et violente qui a suggéré le titre: *Les Nuits de Fer*.

Une jeune Suédoise, Helga, a accepté d'épouser un Lapon. Le livre s'ouvre au moment où elle s'embarque pour suivre son mari. L'angoisse l'étreint: au devant de quel inconnu mystérieux et redoutable s'en va-t-elle aux côtés de cet homme dont elle ne sait rien sinon qu'il l'aime, et dont la différence des races la sépare profondément. Pavva — son mari — est en effet le type du Lapon. L'aimera-t-elle? Sera-t-elle heureuse avec lui? Peut-être... Elle part, pleine de bonne volonté.

Accueillie avec défiance par la famille de Pavva, qui voit

¹ Paris, Plon 1923.